

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE RÉUNION DE L'ASSEMBLÉE DES PARTIES 23 et 24 novembre 2015

Introduction

Le présent rapport est soumis par la Commission permanente à l'Assemblée des Parties pour sa réunion annuelle des 23 et 24 novembre 2015, conformément à l'article VI, paragraphe 3, de l'Accord portant création et aux articles II, paragraphe 2, et XIV des Règles de procédure de la Commission permanente.

Composition de la Commission permanente

Conformément à l'article VI, paragraphe 3, de l'Accord portant création de l'OIDD, la Commission permanente comprend le Président de l'Assemblée, qui la préside, les deux Vice-présidents de l'Assemblée, les représentants de deux Parties élues par l'Assemblée, en alternance, pour un mandat de deux ans (les membres ad hoc), ainsi que le Président et le Vice-président du Conseil.

En 2015, comme cela avait été décidé par l'Assemblée des Parties de 2014, la Commission permanente était composée de la manière suivante :

- Le Koweït, en tant que Président de l'Assemblée ;
- l'Italie, en tant que Vice-président d'office de l'Assemblée ;
- les États-Unis d'Amérique, en tant que Vice-Président de l'Assemblée ;
- les Pays-Bas en tant que membre ad hoc de la Commission permanente ;
- Le Mozambique en tant que membre ad hoc de la Commission permanente ;

et les deux membres suivants du Conseil, en leur qualité propre et qui ne représentent aucun gouvernement ni organisation :

- Son Excellence l'Ambassadeur Ertuğrul Apakan, Président du Conseil ; et
- Le Professeur Jan M. Otto, Vice-président du Conseil.

Réunions de la Commission permanente

L'article VI, paragraphe 1, des règles de la Commission permanente prévoit que cette dernière se réunit au moins trois fois par an à l'invitation du Président ou à la demande de la Directrice générale ou d'un membre de la Commission permanente. En 2015, la Commission permanente a organisé ses réunions aux dates suivantes :

- 19 mars 2015
- 24 juillet 2015
- 5 octobre 2015
- 22 octobre 2015 (reprise de la session)

Toutes les réunions ont été présidées par le Koweït, à l'exception de la reprise de la session du 22 octobre, présidée par les États-Unis. Tous les membres de la Commission permanente ont assisté régulièrement à ses réunions.

Les membres du Comité d'audit et de finance ont été invités à participer à toutes les réunions de la Commission permanente en qualité d'observateurs. Le Président a participé à toutes les réunions et a fait part de l'avis et des conseils du Comité d'audit et de finance pour contribuer aux débats.

Préparation et compte rendu des réunions de la Commission permanente

Comme pour les années précédentes, le Président a fait appel au Secrétariat de l'OIDD pour l'organisation des réunions. Les comptes rendus ont été préparés par le Secrétariat et coordonnés avec les membres de la Commission permanente avant leur finalisation et approbation. L'ensemble des comptes rendus et leurs annexes ont été distribués à toutes les Parties Membres.

Échanges avec la Directrice générale concernant l'administration et la gestion de l'Organisation

En 2015, la Commission permanente a continué de superviser la mise en œuvre du Plan stratégique 2013-2016 de l'OIDD et les progrès vers la stabilité financière, le développement des programmes et les améliorations opérationnelles et de la dotation en personnel.

Au cours de l'année 2015, la Directrice générale a participé à toutes les réunions de la Commission permanente et a tenu cette dernière informée de la mise en œuvre des programmes et des nouvelles initiatives en termes de projets, mais également de l'évolution de la situation financière de l'Organisation, ainsi que des questions de gestion spécifiques à résoudre au fur et à mesure par la Commission permanente.

D'autres membres de la Direction générale de l'OIDD ont également régulièrement rendu compte à la Commission permanente, en lui fournissant des informations plus détaillées et en répondant aux questions spécifiques ressortissant à leurs domaines d'action respectifs.

Certains aspects des rapports de la Directrice générale, soulignant la mise en œuvre de la troisième année du Plan stratégique de l'OIDD, doivent être mis en évidence :

- Les progrès dans la mise en œuvre des programmes de l'OIDD
- Le développement important du travail de programmation de l'OIDD pour parvenir à un portefeuille plus équilibré
- Le renforcement de la mise en œuvre de programmes de qualité, désormais valorisés

à 28 millions d'euros et en hausse par rapport aux 24,3 millions d'euros de 2014. Dans le même temps, le portefeuille moyen de programmes est passé de 81,5 millions d'euros en 2014 à environ 91 millions d'euros en 2015.

- La signature d'un accord pluriannuel avec la Suède en juin, qui apportera environ 1 million d'euros par an de financement non soumis à restriction pendant les quatre prochaines années.
- L'adoption de nouvelles politiques et lignes directrices, fondées sur les meilleures pratiques internationales, pour affecter les subventions et gérer les partenaires de mise en œuvre, à l'appui du nouveau modèle d'exécution des programmes adopté par l'OIDD.
- L'élaboration de critères pour la sélection des programmes à exécuter avec les fonds issus de contributions non soumises à restriction (programmes autofinancés).
- Le travail de persuasion mené par l'OIDD auprès de l'ONU qui a contribué à réunir un consensus sur l'inclusion d'un objectif d'accès à la justice dans l'Agenda 2030 et à promouvoir l'importance de l'état de droit pour un développement efficace.
- Un regain d'intérêt envers l'OIDD par les donateurs potentiels et les membres, qui a conduit à la validation de l'adhésion du Pakistan, de la Mongolie, du Kirghizstan et du Honduras.
- La finalisation de l'installation du bureau de La Haye, créé à la fin 2014, désormais pleinement opérationnel, et l'ouverture d'un bureau régional à Amman.
- La poursuite de la réforme organisationnelle de l'OIDD, qui vise à renforcer les capacités de gestion de l'OIDD, notamment au regard de l'évolution du Programme CIP (programme d'amélioration continue).

Questions financières

La Commission permanente a suivi attentivement la mise en œuvre du budget 2015 au travers des rapports financiers soumis par le Directeur opérationnel. En outre, des représentants du Comité d'audit et de finance ont participé à toutes les réunions de la Commission permanente.

La Commission permanente félicite l'OIDD pour la conclusion d'un accord pluriannuel avec l'Agence suédoise de coopération au développement (SIDA), à l'issue de discussions approfondies et d'un audit conduit par Ernst & Young, ainsi que la généreuse contribution volontaire de l'Italie, mais également pour avoir engagé de nouveaux efforts de mobilisation des ressources, tout en poursuivant la mise en œuvre de programmes de qualité à un rythme supérieur à celui de l'année précédente.

La contribution volontaire supplémentaire et les ajustements du budget alloué au personnel produisent un excédent prévisionnel substantiel à la fin 2015.

Conformément à l'article 2, alinéa b), des Règles de procédure du Comité d'audit et de finance (CAF), celui-ci s'est réuni le 28 mai pour examiner les états financiers consolidés préparés par l'OIDD pour 2014 et revus par l'auditeur externe Ernst and Young (EY) Rome. En 2014, la lettre de la direction faisait état d'améliorations importantes des processus et contrôles internes depuis l'audit 2013. La lettre rapportait que chacun des risques

précédemment identifiés en ce qui concerne les contrôles internes était désormais classé selon un feu vert ou orange, pour indiquer qu'il avait été traité ou réduit parce qu'une solution d'atténuation avait été trouvée et était en cours de mise en œuvre. Le CAF a ensuite recommandé à la Commission permanente d'approuver l'état financier.

Lors de la réunion de juillet de la Commission permanente, le Président du CAF a rendu compte des conclusions des états financiers et de la lettre de la Direction. Il a également soulevé la question de l'établissement bancaire et des mesures prises pour abandonner une banque notée triple B assortie d'une perspective négative au profit d'un établissement plus stable.

En septembre et en octobre, le CAF a examiné la proposition de budget pour 2016 et a transmis de nombreux commentaires écrits à la Commission permanente lors de sa réunion, par le biais d'une note de synthèse de son Président.

Décisions et soutiens adoptés par la Commission permanente lors de ses réunions en 2015

1. Approbation des états financiers et du rapport d'audit externe 2014

La Commission permanente a approuvé les états financiers 2014 de l'OIDD après révision et recommandation du CAF et pris note de la lettre 2014 de la Direction qui dresse un bilan positif des progrès accomplis à ce jour et du plan d'action en place pour mettre en œuvre les recommandations des audits précédents, par procédure écrite.

2. Prolongation de la mission de l'auditeur externe actuel

La Commission permanente a accepté de renouveler la mission de l'auditeur externe actuel Ernst & Young Rome, pour 12 mois supplémentaires, sur la base du cahier des charges actuel, tel qu'approuvé par la Commission permanente à sa réunion du 17 juillet 2014.

3. Dialogue avec les Parties membres et les non Parties membres (« statut d'observateur »)

Lors de la réunion de la Commission permanente du 19 mars 2015, la Directrice générale a présenté un document sur le dialogue avec les Parties membres et les non Parties membres (qui ont le « statut d'observateur »), qui avait été préparé en réponse à une demande la Commission permanente formulée à sa réunion d'octobre 2014. Le document propose trois solutions pour élargir le soutien financier et politique dont bénéficie l'OIDD. Les membres de la Commission permanente ont approuvé l'option proposant à cette dernière d'entamer de manière informelle un dialogue avec les non-membres, dans le contexte plus large des efforts de renforcement des liens entre de l'OIDD et les Parties membres.

4. Lignes directrices relatives aux critères des programmes autofinancés

En octobre, la Commission permanente a approuvé par une procédure écrite les lignes directrices relatives aux critères des programmes autofinancés.

5. Lignes directrices relative à la collaboration avec les partenaires de mise

en œuvre

En octobre, la Commission permanente a approuvé par une procédure écrite les lignes directrices relatives à la collaboration avec les partenaires de mise en œuvre.

6. Examen des réserves

À sa réunion du 22 octobre, la Commission permanente a convenu d'examiner la politique relative aux réserves de l'OIDD en 2016.

7. Projet de Plan de gestion et budget annuels 2016

À sa réunion du 5 octobre, la Commission permanente a discuté du projet de Plan de gestion et budget annuels. À sa réunion du 22 octobre (reprise de session), la Commission permanente a décidé de recommander l'approbation par l'Assemblée des Parties du projet de Plan.

Suite à une discussion sur plusieurs questions associées au budget (voir également ci-dessus la section *Questions financières*), la Commission permanente a décidé de recommander à l'Assemblée des Parties d'approuver le budget, sous réserve d'une description plus précise de l'impact financier de la fin du programme JTTP en Afghanistan, qui devrait être mesuré de manière plus précise dans le budget, des propositions d'accès aux excédents/réserves pour le financement des programmes autofinancés, du taux de récupération attendu des programmes, qui devrait éviter de faire appel aux fonds non soumis à restriction pour compléter les coûts de programmes, et d'une analyse de la dotation en personnel, notamment des coûts de personnels et du taux envisagé des postes à pourvoir. La Commission permanente a également décidé de recommander à l'Assemblée de lui déléguer l'autorité nécessaire pour approuver la proposition finale ci-dessus de budget annuel 2016 de l'OIDD, après consultation du Comité d'audit et de finance, sur proposition de la Directrice générale, qui tient compte de l'avis d'experts financiers au sein et à l'extérieur de l'OIDD.

Conclusion

2015 a été une nouvelle année de croissance et de renforcement pour l'OIDD, qui continue à consolider la qualité et la portée de ses activités liées aux programmes et d'accroître sa visibilité internationale. L'Agenda 2030 pour le développement durable, adopté au Sommet de l'ONU en septembre instaure une nouvelle dynamique positive pour le droit et le développement en même temps qu'il crée de nouvelles opportunités majeures pour promouvoir la mission de l'OIDD. Alors que l'Organisation s'attèlera l'année prochaine à l'élaboration d'un nouveau Plan stratégique pour la période 2017-2020 qui devrait chercher à exploiter pleinement ces opportunités, la Commission permanente entend accompagner étroitement cette évolution au nom de l'Assemblée, et continuer à apporter son soutien aux efforts de l'Organisation pour s'adapter aux défis à venir et renforcer encore sa contribution et son impact.